

13 JAN. 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL de COMMUNAUTE
de COMMUNES

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
61

Nombre de votants :
61

Date de convocation :
03 janvier 2017

Date d'affichage :
11 janvier 2017

Objet :
Election du Président

L'AN deux mille dix-sept, le 9 janvier, le Conseil Communautaire, convoqué le 3 janvier 2017 par Monsieur Claude BOILON Président doyen, salle Dumoulin à Riom à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Danièle FAURE-IMBERT, doyenne d'âge de l'assemblée.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, Mme Séverine CHANIER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARIEUX, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

ABSENTS :

M Philippe GAILLARD, a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre LORIN

M Jacques LAMY, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR

M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Jacquie DIOGON.

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance :

M Nicolas WEINMEISTER

<> <> <> <> <>

Vu l'arrêté préfectoral n°16.02855 du 12 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Riom communauté, Limagne d'Ennezat, Volvic Sources et Volcans au 1^{er} janvier 2017,

Vu les articles L 5211-2, L 5211-9 et L 5211-43-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de l'élection du président tel qu'annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin (ci-joint le tableau de dépouillement des élections),

Monsieur Frédéric BONNICHON ayant obtenu cinquante huit (58) voix,

le Conseil communautaire proclame Monsieur Frédéric BONNICHON, Président de Riom Limagne et Volcans et le déclare installé.

ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 9 janvier 2017

Le Président

Frédéric BONNICHON



Conseil Communautaire du 09 janvier 2017

Tableaux dépouillement des élections

Election du Président

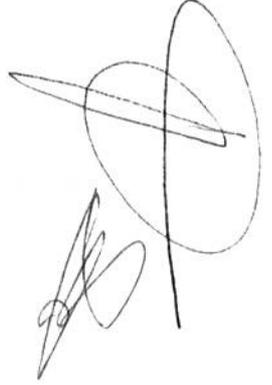
NOM	Nombre de votants (bulletins dans l'urne) (a)	Nombre de bulletins nuls (b)	Nombre de bulletins blancs (c)	Suffrage exprimé a - (b + c)	Majorité absolue (*)	Nombre de voix
Frédéric BONNICHON	61	-	3	58	30	53

(*) 31 si conseil communautaire au complet

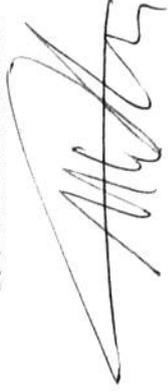
Le Président



Les Assesseurs



Le Secrétaire de séance



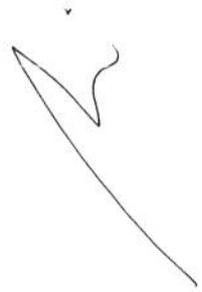
Elections des Vice- Présidents

	NOM	Nombre de votants (bulletins dans l'urne) (a)	Nombre de bulletins nuls (b)	Nombre de bulletins blancs (c)	Suffrage exprimé a - (b + c)	Majorité absolue (*)	Nombre de voix
1 ^{er} vice-président	- Pierre PÉLOUL - -	61	-	4	57	29	57
2 ^{ème} vice-président	- Annick DAVAYAT - -	61	-	5	56	28	56
3 ^{ème} vice-président	- Nicolas WEINMEISTER - -	61	-	6	55	28	55
4 ^{ème} vice-président	- Jean-Philippe PÉREZ - -	61	-	9	52	26	52
5 ^{ème} vice-président	- Alain RAULET - -	61	-	2	59	30	59
6 ^{ème} vice-président	- Mehdi HAMOUMOU - -	61	-	13	48	24	48

7 ^{ème} vice-président	- Gerard Dubois	61	2	15	44	23	44
8 ^{ème} vice-président	- Fabrice MAGNET	61	-	3	53	30	58
9 ^{ème} vice-président	- Jean-Pierre BOISSET	61	6	11	44	23	33
	- José DUBREUIL						11
10 ^{ème} vice-président	- Michèle SCHOTTEY	61	5	11	45	23	34
	- Pierrette CHIESA						11
11 ^{ème} vice-président	- Christian ARVEUF	61	-	4	57	29	57
12 ^{ème} vice-président	- Philippe COULON	61	2	11	48	24	48

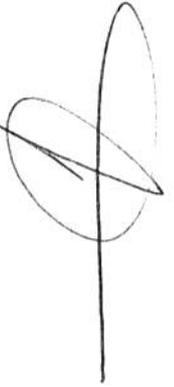
(*) 31 si conseil communautaire au complet

Le Président
Frédéric BONNICHAU



Les Assesseurs
Jean-Philippe PERRET

Émilie VARRIEU

Le Secrétaire de séance
Nicolas WEINSTEINER



**ÉLECTION DU PRÉSIDENT,
ET DES VICE-PRÉSIDENTS**

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

17 JAN. 2017

FEUILLE DE PROCLAMATION
Annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRENOM DES ELUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNON	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat
M.	BONNICHTON Frédéric	14/02/1962	Président	58 voix
M.	PECAU Pierre	22/02/1949	1er Vice-Président	57 voix
Mme	DAUAYAT Annick	11/11/1948	2ème Vice-Présidente	56 voix
M.	WEINTEISTER Nicolas	14/06/1982	3ème Vice-Président	55 voix
M.	PERRET Jean-Philippe	02/03/1977	4ème Vice-Président	52 voix
M.	PAULET Alain	03/02/1951	5ème Vice-Président	59 voix
M.	HANLOUSTAU Stohand	20/01/1956	6ème Vice-Président	48 voix
M.	DUBOIS Gerard	18/11/1962	7ème Vice-Président	44 voix
M.	MAGNET Fabrice	30/03/1973	8ème Vice-Président	58 voix
M.	BOISSET Jean-Pierre	25/09/1949	9ème Vice-Président	33 voix
Mme	SCHOTTEY Stchèle	13/07/1946	10ème Vice-Présidente	34 voix
M.	ARVEUF Christian	22/11/1953	11ème Vice-Président	57 voix
M.	COULON Philippe	08/02/1958	12ème Vice-Président	48 voix

Fait à RIOM, le lundi 9 JANVIER 2017

Le président (ou son remplaçant),
Frédéric BONNICHTON

Le conseiller communautaire
le plus âgé,

Danielle AURETIBERT

Le secrétaire,
Nicolas WEINTEISTER

Les assesseurs,
Emilie LARRIERU
Jean-Philippe PERRET

DÉPARTEMENT

Puy de Dôme

ARRONDISSEMENT

Riom

Effectif légal du conseil
communautaire

61

Nombre de conseillers en exercice

61

ETABLISSEMENT PUBLIC DE
COOPERATION INTERCOMMUNALE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

17 JAN. 2017

Élection du Président,
des vice-présidents
et des membres
du bureau

PROCÈS-VERBAL

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille DIX SEPT le NEUF du mois de JANVIER à 20 heures 30 minutes, en application des articles L. 5211-6 à L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil communautaire Salle Dumoulin à RIOM.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

ARVEUF Christian.	DAVAYAT Annick	TAGNET Fabrice
AYRAL Jean-Paul	DIAGON Jacqueline	TEUS Christian
BANSON Gabriel	DUBOIS Gérard	TENARD Gilbert
BARBECOT Jacques	DUBREVIL José	OLUER Christian
BELDA José	FAURE-ITBERT Daniëlle	PAULET Alain
BESSON Marthe	FLORI-DUTOUR Stéphanie	PELOU Pierre
BOILON Claude	FRIAUD Stéphane	PERRET Jean-Philippe
BOISSET Jean-Pierre	GIGAULT Jean-Christophe	PERRETON Régine
BONNICHON Frédéric	GRENET Daniel	PICHARD Nicole
BOUTONNET Nadine	GRENET Michèle	PLANE Florence
CACERES Vane	GRENET Roland	QUETENER Anne-Karine
CARTAILLET Philippe	HATTOU TOU Tohand	RAYMOND Vincent
CERUES Pierre	HEBRARD Jean-Pierre	SCHOTTEY Michèle
CHANIER Séverine	HEINRICH Jean-Jaune	SOUBEYROUX Valérie
CHANSARD Gérard	HOARAU Catherine	VIGNERON Jacques
CHAUDET André	ITBERT Didier	WEINTEISTER Nicolas
CHASSAGNE Eugène	CAFOND Françoise	
CHAUVIN Lionel	LARRIERE Emilie	

CHEVILLE François	LAURENT Nicole	
CHIESA Pierrette	LIGIER Yves	
COULON Philippe	LORIN Flane - Pierre	
Suppléants		

Absents ¹ : M. GAILLARD Philippe (a donné pouvoir à Mme LORIN Flane-Pierre); M. LAMY Jacques (a donné pouvoir à Mme FLORI-DUTOUR Stéphanie); M. RAY Thiery (a donné pouvoir à M. DIAGON Jackie)

1. Installation des conseillers communautaires ²

La séance a été ouverte sous la présidence de M. **Claude BOILON**, président doyen d'âge des trois communautés de communes fusionnées, qui a procédé à l'installation des 61 conseillers communautaires titulaires et 22 conseillers communautaires suppléants élus dans chacune des communes adhérentes cités ci-dessus.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 58 (et 3 pouvoirs) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie³.

Monsieur **WEINTEISTER Nicolas** a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le Conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Madame **Danielle FAURE-IMBERT**, membres présents le plus âgé du conseil communautaire a ensuite pris la présidence de l'assemblée (art. L. 5211-9 du CGCT).

Elle a invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Elle a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin,

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du président et des vice-présidents a lieu en cours de mandature.

³ Article qui soumet les organes délibérants des EPCI relatives aux règles du conseil Municipal et, notamment à l'article L. 2121-17 du CGCT.

aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau chargé du scrutin

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Mme Emilie CARRIEU
Jean-Philippe PERRET

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Les deux assesseurs ont présenté l'urne devant chacun des conseillers communautaires installés par ordre alphabétique. Chacun a fait constater qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin fourni par l'EPCI, qu'il a déposé lui-même dans l'urne. *Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, a été enregistré.*

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 58
- e. Majorité absolue ⁴ 30

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Frédéric BONNICHAU</u>	<u>58</u>	<u>Cinquante-huit</u>
.....
.....
.....
.....

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. Monsieur Frédéric BONNICHON a été proclamé(e) président et membre du bureau communautaire de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans et a été immédiatement installé(e).

3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON
 élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

3.1. Nombre de vice-présidents

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif total du Conseil. Considérant que l'organe délibérant peut à la majorité des deux tiers fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire par 61 voix pour, a fixé à 12 le nombre des vice-présidents de l'EPCI.

3.2. Election du 1^{er} vice-président

Le président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 1^{er} vice-président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le président a rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le 1^{er} vice-président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 57
- e. Majorité absolue ⁴ 29

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Pierre PECOUL</u>	<u>57</u>	<u>Cinquante-Sept</u>
.....
.....
.....
.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

⁷ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.6. Proclamation de l'élection du 1^{er} vice-président

M. Monsieur Pierre PECOUL a été proclamé(é)
1^{er} vice-président et membre du bureau communautaire de la communauté de communes et a été
immédiatement installé(é).

⁸ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.6. Election du 2^{ème} vice-président

Le président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 2^{ème} vice-président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le président a rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le 2^{ème} vice-président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.7. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 56
- e. Majorité absolue ⁴ 28

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Annick DAVAYAT	56	Cinquante-six
.....
.....
.....
.....
.....

3.8. Résultats du deuxième tour de scrutin⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9. Résultats du troisième tour de scrutin¹⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10. Proclamation de l'élection du 2^{ème} vice-président

Mme Annick DAVAYAT a été proclamé(e)
2^{ème} vice-président et membre du bureau communautaire de la communauté de communes et a été
immédiatement installé(e).

⁹ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁰ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.11. Election du 3^{ème} vice-président

Le président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 3^{ème} vice-président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le président a rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le 3^{ème} vice-président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.12. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	61
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	55
e. Majorité absolue ⁴	28

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicolas WEINTEISTER	55	Cinquante-cinq
.....
.....
.....
.....
.....

3.13. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.14. Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.15. Proclamation de l'élection du 3^{ème} vice-président

Monsieur Nicolas WEINTEISTER..... a été proclamé 3^{ème} vice-président et membre du bureau communautaire de la communauté de communes et a été immédiatement installé.

¹¹ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.16. Election du 4^{ème} vice-président

Le président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 4^{ème} vice-président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le président a rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le 4^{ème} vice-président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.17. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 52
- e. Majorité absolue ⁴ 26

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Philippe PERRET	52	Cinquante-deux
.....
.....
.....
.....
.....

3.18. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.19. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.20. Proclamation de l'élection du 4^{ème} vice-président

M. onseur Jean-Philippe PERRET a été proclamé(e)
4^{ème} vice-président et membre du bureau communautaire de la communauté de communes et a été
immédiatement installé(e).

¹³ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁴ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.21. Election du 5^{ème} vice-président

Le président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 5^{ème} vice-président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le président a rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le 5^{ème} vice-président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.22. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 59
- e. Majorité absolue ⁴ 30

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain PAULET	59	Cinquante-neuf
.....
.....
.....
.....

3.23. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.24. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.25. Proclamation de l'élection du 5^{ème} vice-président

Monsieur Alain PAULET a été proclamé 5^{ème} vice-président et membre du bureau communautaire de la communauté de communes et a été immédiatement installé.

¹⁵ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁶ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.26. Election du 6^{ème} vice-président

Le président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 6^{ème} vice-président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le président a rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le 6^{ème} vice-président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.27. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 48
- e. Majorité absolue ⁴ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yohand HATJOUJOU	48	Quarante-huit
.....
.....
.....
.....

3.28. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.29. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.30. Proclamation de l'élection du 6^{ème} vice-président

Monsieur Toband HATTOUFOU a été proclamé 6^{ème} vice-président et membre du bureau communautaire de la communauté de communes et a été immédiatement installé.

¹⁷ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁸ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.31. Election du 7^{ème} vice-président

Le président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 7^{ème} vice-président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le président a rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le 7^{ème} vice-président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.32. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2 nuls
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 15 blancs = 44
- e. Majorité absolue ⁴ 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Gerard DUBOIS</u>	<u>44</u>	<u>Quarante-quatre</u>
.....
.....
.....
.....
.....

3.33. Résultats du deuxième tour de scrutin¹⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.34. Résultats du troisième tour de scrutin²⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.35. Proclamation de l'élection du 7^{ème} vice-président

Monsieur Gerard DUBois a été proclamé(e)
7^{ème} vice-président et membre du bureau communautaire de la communauté de communes et a été
immédiatement installé(e).

¹⁹ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁰ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.36. Election du 8^{ème} vice-président

Le président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 8^{ème} vice-président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le président a rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le 8^{ème} vice-président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.37. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 58
- e. Majorité absolue ⁴ 30

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Fabrice VAGNET</u>	<u>58</u>	<u>Cinquante-huit</u>
.....
.....
.....
.....
.....

3.38. Résultats du deuxième tour de scrutin ²¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.39. Résultats du troisième tour de scrutin ²²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.40. Proclamation de l'élection du 8^{ème} vice-président

M. onsieur Fabrice TAGNET a été proclamé(e)
8^{ème} vice-président et membre du bureau communautaire de la communauté de communes et a été
immédiatement installé(e).

²¹ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

²² Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.41. Election du 9^{ème} vice-président

Le président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 9^{ème} vice-président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le président a rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le 9^{ème} vice-président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.42. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 64
- e. Majorité absolue ⁴ 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Pierre BOISSET	33	Trente-trois
José DUBREUIL	11	Onze
.....
.....
.....

3.43. Résultats du deuxième tour de scrutin²³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.44. Résultats du troisième tour de scrutin²⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.45. Proclamation de l'élection du 9^{ème} vice-président

M. Monsieur Jean-Pierre BOISSET a été proclamé(e)^{9ème} vice-président et membre du bureau communautaire de la communauté de communes et a été immédiatement installé(e).

²³ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁴ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.46. Election du 10^{ème} vice-président

Le président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 10^{ème} vice-président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le président a rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le 10^{ème} vice-président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.47. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 5
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 45
- e. Majorité absolue ⁴ 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michèle SCHOTTEY	34	Trente-quatre
Pierrette CHIESA	11	Onze
.....
.....
.....

3.48. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.49. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.50. Proclamation de l'élection du 10^{ème} vice-président

Madame Michèle SCHOTTEY a été proclamé(e)
10^{ème} vice-président et membres du bureau communautaire de la communauté de communes et a
été immédiatement installé(e).

²⁵ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁶ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.51. Election du 11^{ème} vice-président

Le président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 11^{ème} vice-président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le président a rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le 11^{ème} vice-président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.52. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 57
- e. Majorité absolue ⁴ 29

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Chishan ARVEUF	57	Cinquante-sept
.....
.....
.....
.....
.....

3.53. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.54. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.55. Proclamation de l'élection du 11^{ème} vice-président

M. Monsieur Christian ARVEUF a été proclamé ~~le~~
 11^{ème} vice-président et membre du bureau communautaire de la communauté de communes et a
 été immédiatement installé ~~ex~~.

²⁷ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.
²⁸ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.56. Election du 12^{ème} vice-président

Le président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 12^{ème} vice-président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le président a rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le 12^{ème} vice-président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.57. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 48
- e. Majorité absolue ⁴ 25

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe COULON	48	Quarante-huit
.....
.....
.....
.....

3.58. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.59. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.60. Proclamation de l'élection du 12^{ème} vice-président

Monsieur Philippe CAULON a été proclamé(e)
12^{ème} vice-président et membre du bureau communautaire de la communauté de communes et a
été immédiatement installé(e).

²⁹ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁰ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.61. Election du 13^{ème} vice-président

Le président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 13^{ème} vice-président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le président a rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le 13^{ème} vice-président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.62. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] _____
- e. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.63. Résultats du deuxième tour de scrutin ³¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.64. Résultats du troisième tour de scrutin ³²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.65. Proclamation de l'élection du 13^{ème} vice-président

M. a été proclamé(e)
13^{ème} vice-président et membre du bureau communautaire de la communauté de communes et a
été immédiatement installé(e).

³¹ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

³² Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.66. Election du 14^{ème} vice-président

Le président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 14^{ème} vice-président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le président a rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le 14^{ème} vice-président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.67. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] _____
- e. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.68. Résultats du deuxième tour de scrutin ³³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] _____
- e. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.69. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.70. Proclamation de l'élection du 14^{ème} vice-président

M. a été proclamé(e)
14^{ème} vice-président et membre du bureau communautaire de la communauté de communes et a
été immédiatement installé(e).

³³ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁴ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 10 janvier 2017, en double exemplaire ³⁶ a été, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),

Frédéric BONNICHON

Le conseiller communautaire

le plus âgé

Danielle PAURE-ITBERT

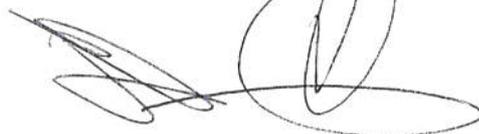
Le secrétaire,

Nicolas WEINSTEINER

Les assesseurs,

Emilie LARRIERU

Jean-Philippe FERRET



Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

17 JAN. 2017

³⁶ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.